

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 8 Mars 2021 à 19 h 30**

**Étaient présents** : Mrs DELHOUME- BON – GARDAIS – GOUINEAUD - LESSEUR – MIMOL - ROUX et Mmes DE KERROS - ERABLE – LUCAS - MAZET – MESLAND – REMY

**Excusée** : Mme AUTANT(pouvoir à M. DELHOUME)

**Absent** : M. DUMAND

M. ROUX Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

**1/ Devis SDEER candélabres « Rue St Gilles » : choix du mode de règlement**

M. le Maire informe le Conseil que suite au choix du modèle de candélabres pour la 'Rue St Gilles », le SDEER nous a fait parvenir un devis pour un montant de 40 689,37 €.

Le Syndicat prend 50 % à sa charge soit 20 344,69 € et la Commune prend les 50 % restants soit 20 344,68 €. La question est posée du mode de remboursement souhaité soit immédiat soit échelonné sur 2 – 3 – 4 ou 5 annuités.

Le Conseil choisit un règlement en 5 annuités et charge M. Le Maire de signer le devis.

**2/ Autorisation signature convention avec Orange : Enfouissement réseaux RD 125**

M. Le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 9 Décembre 2019 décidant l'enfouissement des réseaux aériens (distribution d'électricité, éclairage public, réseau téléphonique et fibre) dans le cadre de la sécurisation de la RD 125 « Rue Saint Gilles ».

Pour ce dossier, Orange a été sollicité pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer fixant notamment le montage financier.

Aujourd'hui, Orange nous a transmis la convention dont M. Le Maire a donné lecture aux Conseillers.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec Orange ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

**3/ Convention SPA 2021**

M. le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la convention de fourrière 2021, deux options s'offrent à nous :

\* Formule « tout compris » (déplacement de la SPA pour récupérer l'animal capturé + prise en charge de l'animal en fourrière) pour un coût de 0,465 € par habitant soit 366,42 €

\* Formule « sans déplacement » (prise en charge de l'animal en fourrière seule) pour un coût de 0,425 € par habitant soit 334,90 €.

Le Conseil Municipal opte pour la formule sans déplacement et charge M. Le Maire de la signature de la convention.

**4/ Exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour la Boulangerie « La Gourmand'ise »**

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que l'an dernier suites aux dégradations répétées sur le distributeur de baguettes, il s'était engagé à faire un geste financier pour compenser la perte de ressources

subie par la Boulangerie « La Gourmand'ise ».

Compte tenu de l'interruption de l'activité de la « Gourmand'ise », il a été décidé d'annuler le paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 soit de Janvier à Mars.

La redevance étant de 33,33 € mensuelle, cette annulation de titres correspond à une perte de 99,99 € de recettes pour la Commune.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'annulation de la redevance d'occupation du domaine public pour les mois de janvier à mars 2021 pour la Boulangerie « La Gourmand'ise » ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

## 5/ Informations diverses

### a) Travaux lycée Montessori : Création d'une salle supplémentaire

Compte tenu du montant des travaux à réaliser pour remettre aux normes le grenier, il est décidé de partir vers l'achat et l'installation d'un bungalow type algéco pour créer une classe supplémentaire et ainsi contrer l'offre faite par le Maire de La Clisse. M. LESSEUR est chargé de faire des devis.

### b) Esquisse « le Champ Fleuri »

Une première esquisse a été reçue pour le lotissement « le Champ Fleuri ». Ce projet n'est pas du tout dans l'esprit initial et le conseil demande à ce que le projet soit revu. Ce dernier sera transmis à Mme PLAIRE du CAUE pour avis ainsi qu'aux services de la CDA. Le Conseil demande également à M. Le Maire de reprendre contact avec M. FAURE.

### c) Inventaire mobilier classé de l'Église

M. le Maire donne la parole à Mme DE KERROS.

Le récolement des objets mobiliers protégés de notre Église a eu lieu le lundi 22 Février 2021 et a été réalisé par M. Christian BARBIER. Pas d'évolution depuis le dernier récolement en date du 02/02/2016.

### d) Attribution de compensation versée à la CDA

Suite à la prise en charge de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » par la CDA, le montant de la compensation qui sera versée en 2021 va augmenter. Il faudra prévoir budgétairement : 924 € en investissement et 36 843 € en fonctionnement.

### e) Commission éducation CDA

Mme REMY informe M. Le Maire que le 25 Mars 2021 à 18 h 30 se tiendra une visioconférence sur la carte scolaire. Elle ajoute qu'elle va transmettre le lien.

### f) Calendrier des prochaines réunions

- Commission « Finances » le lundi 15 Mars à 19 h 00
- DOB le lundi 22 Mars à 19 h 30 dans la salle des fêtes
- Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020 le mardi 6 avril à 19 h 30
- Vote des budgets 2021 le lundi 12 Avril à 19 h 30

La séance est levée à 21 h 30.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 11/03/2021



Le Maire,